



DROITS HUMAINS

Les agents de la force publique éduqués sur la procédure pénale



Les agents de la Force publique en formation/Adiac

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) organise, du 22 au 23 septembre à Brazzaville, un séminaire sur la procédure pénale et les droits des détenus. Les gendarmes, policiers et agents de l'administration pénitentiaire échangent sur les thèmes aussi riches que variés liés à l'interpellation, l'arrestation, la détention provisoire et la garde à vue.

Selon le directeur exécutif de l'OCDH, Franck Chardin Aubin Tchibinda, un accent particulier est également mis sur la torture, les traitements inhumains et dégradants.

Page 5

INVESTISSEMENTS PUBLICS

Le Centre national d'études doté de textes juridiques et réglementaires

Le Centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public a validé hier, à l'issue de sa session ordinaire, ses textes juridiques et réglementaires lui permettant d'accomplir ses missions régaliennes.

L'approbation de ces textes vise l'amélioration des capacités techniques des administrations de cette structure mise en place dans le cadre du plan de la réforme du système de gestion des finances publiques pour la période 2021-2023, en lien avec les exigences de l'opérationnalisation des directives de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

Page 3

FOOTBALL

Le championnat national débute le 22 octobre

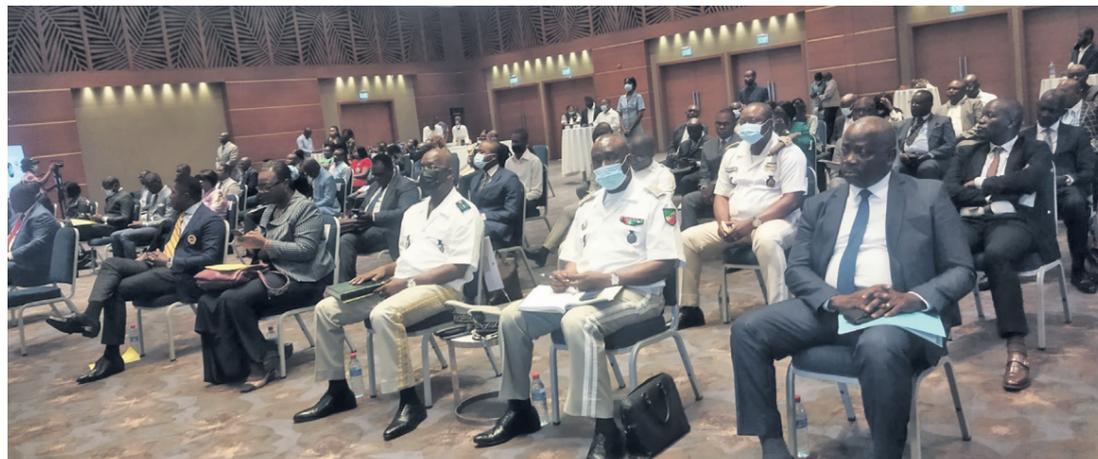
Le championnat national de football ligue I va commencer le 22 octobre prochain. La décision a été prise par la Fédération congolaise de la discipline, à l'issue d'une réunion tenue, le 20 septembre à Brazzaville, avec les dirigeants de la ligue nationale et des clubs engagés.

Championne du Congo, l'As Otohô remettra en jeu le titre qu'elle détient depuis 2018. Les quatorze équipes concernées ont déjà retiré le calendrier et le règlement intérieur de la compétition.

Page 16

GÉOLOCALISATION

L'ARPCE lance le projet d'adressage numérique de Brazzaville



Une vue des participants lors du lancement du projet/Adiac

L'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) vient de lancer un projet dénommé « Système d'adressage de qualité » pour la géolocalisation numérique des adresses à Brazzaville.

Ensemble de techniques permettant l'inscription de l'indication complète et structurée sur un objet postal, ce système vise à garantir l'identification et faciliter la localisation des individus.

Page 5

EDITORIAL

Pavés

Page 5

ÉDITORIAL

Pavés

La construction, en 2015, d'une usine de production de pavés à Brazzaville justifiait l'intérêt du gouvernement à améliorer la mobilité urbaine et à renforcer la sécurité routière par le désenclavement des quartiers difficilement accessibles. Relancer un tel projet aujourd'hui en arrêt ne peut être que salutaire, car il permettra d'atteindre enfin les objectifs fixés pour le bien-être de la population mais aussi des automobilistes.

Pratiques, économiques et relativement faciles à poser, les pavés en béton ont une réputation de se faire en matière de résistance et de durabilité des routes. Leur maniabilité facilite aussi les travaux de réparation ou les remplacements parce qu'ils ne requièrent que très peu d'entretien.

Les revêtements de sol réalisés en pavés béton traversent les années et les générations, tout en préservant leur esthétique. Conçus avec soin et exigence, ils peuvent affronter les épreuves climatiques telles que la chaleur, les fortes pluies et résister au trafic routier des plus denses.

Ce nouveau modèle d'aménagement des voiries urbaines a pour avantage son prix puisque considéré beaucoup moins cher comparativement au bitume. Solution idéale pour le drainage des eaux, notamment dans les pays de grande pluviométrie comme le nôtre, opter pour ce choix aiderait à résorber, en partie, le problème de dégradation rapide des chaussées dans les grandes agglomérations.

Les Dépêches de Brazzaville

DIPLOMATIE

Isidore Mvouba et Giacomo Durazzo échangent sur les questions environnementales et économiques

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a échangé le 22 septembre à Brazzaville avec l'ambassadeur de l'Union européenne au Congo, Giacomo Durazzo, sur les questions environnementales et économiques.



Isidore Mvouba s'entretenant avec Giacomo Durazzo/Adiac

Le premier sujet, a laissé entendre le diplomate européen, a porté sur l'environnement, notamment le Bassin du Congo, dans le cadre du climat mondial. La contribution que les forêts du Bassin du Congo donnent à l'amélioration du climat, à la lutte contre le changement climatique.

Giacomo Durazzo a signifié que souvent ces forêts ne sont pas suffisamment valorisées durant les discussions internationales. « Et donc nous pensons que le Congo et les pays du Bassin du Congo doivent se faire entendre mieux sur ces forêts et sur l'importance de les conserver. L'Union européenne est un partenaire important », a-t-il expliqué.

Il a aussi rappelé que son institution travaille pour améliorer la gestion forestière, faire que la

population riveraine autour des forêts puissent aussi bénéficier de ce patrimoine, tout en le conservant. L'Union européenne, a-t-il fait savoir, a un programme bien déterminé de soutien des forêts du Congo et 80 millions d'euros ont été prévus pour accompagner ce programme.

L'autre grand volet de cet échange a porté sur l'économie, notamment sa diversification. A propos, le diplomate européen a fait état de nombreuses interventions de l'Union européenne en termes d'énergie alternative, de promotion de l'agriculture qui puisse diminuer la dépendance du pays de l'importation des biens alimentaires. « Nous croyons que la crise qui est en train de toucher le Congo comme beaucoup d'autres pays constitue un problème, puisque cela touche les ménages, no-

tamment les plus pauvres. Mais avec le programme du gouvernement pour la valorisation des zones agricoles, que nous soutenons à travers les projets d'agriculture, nous pensons que dans les courts et moyens termes, il y aura des possibilités de développement de l'agriculture et d'amélioration de cette situation », a-t-il ajouté.

Le président de l'Assemblée nationale et son hôte ont aussi abordé les questions de la pêche, mais aussi comment attirer plus d'investissements européens.

Les questions de l'agenda parlementaire, des prochaines lois qui sont prévues, à savoir le budget, la loi sur les investissements publics privés ont également été au centre des échanges entre les deux personnalités.

Jean Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé
Ngonu /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepeschesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepeschesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

INVESTISSEMENTS PUBLICS

Le Centre d'évaluation des projets se dote des textes juridiques

Le Centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public (Cneepip) a tenu, le 22 septembre à Brazzaville, sa première session ordinaire, afin de valider des textes juridique et réglementaire lui permettant d'accomplir ses missions.

Créé en octobre 2018, le Cneepip a pour principale mission la planification, le suivi et l'évaluation des projets d'investissement public et des programmes de développement.

« Sans les textes, nous ne pouvons pas mettre en place les outils de travail technique du Cneepip », a indiqué la directrice de cette institution, Georgine Yoka.

Inscrite parmi les points à l'ordre du jour, la question sur le budget de ce centre national a été retirée, faute de données techniques importantes.

« Il nous manque les éléments sur le niveau des allocations budgétaires. La question sur le budget

sera évoquée à la première session de 2023 », a souligné la directrice du Cneepip.

Cette session vise également à améliorer les capacités techniques des administrations pour maîtriser les

réforme du système de gestion des finances publiques, il a été adopté un plan d'action triennal des actions prioritaires pour la période 2021-2023. Ce plan, d'une part, prend en compte les exigences de l'opération-

la LOLF, et le passage au budget programme en 2024. D'autre part, il vise la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adapté ainsi que l'amélioration des capacités techniques des administrations en vue de maîtriser les nouvelles procédures de gestion des finances publiques.

« Le domaine de la planification et de la gestion des investissements publics qui échoit au Cneepip entend s'arrimer à ce dispositif avec la réforme en cours sur la mise en place d'un nouveau cadre général de gestion des investissements publics », a conclu Georgine Yoka.

Lopelle Mboussa Gassia

« Il nous manque les éléments sur le niveau des allocations budgétaires. La question sur le budget sera évoquée à la première session de 2023 »

nouvelles procédures de la gestion des finances publiques.

Précisons que dans le cadre de la

nalisation des directives de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, principalement de

RECRUTEMENT

Des concerts de casseroles devant le ministère de la Fonction publique

Situé non loin du rond-point de la place de la République (ex-CCF), en diagonal du siège du Parlement, le ministère en charge de la Fonction publique qui partage le même bâtiment avec le ministère de la Justice, est depuis quelques semaines sinon des mois le lieu des sit-in des jeunes en attente d'intégration.

Pour se rendre compte de cette triste réalité, il suffit d'emprunter la grande artère de la capitale où des jeunes femmes et hommes portant des gilets avec des « vu-vuzelas » manifestent au quotidien leur mécontentement.

Un bruit ahurissant qui perturbe souvent le travail des administrations environnantes. Des curieux y aperçoivent de nombreuses affiches sur lesquelles on peut lire : Collectif des diplômés sans emploi sortis des écoles de formation et professionnelles du Congo, mais également celui des étudiants finalistes en master professionnel de géographie de l'Université Marien-Ngouabi et bien d'autres.

Vice-président du collectif des finalistes de l'École nationale moyenne d'administration (ENMA) en attente d'intégration à la Fonction publique, promotion 2012-2021, Levy Engandza que nous avons rencontré avec ses condisciples le 21 septembre revient sur leurs revendications. « De 2012 à 2021, nous avons dix promotions qui ne sont pas recrutées. Nous avons commencé les démarches depuis octobre 2021, aujourd'hui nous sommes en septembre, c'est tellement lent par rapport aux années passées où dès le mois de mars ou avril on lançait le recrutement de l'année en cours, mais nous sommes pratiquement aux derniers



Des finalistes de l'ENMA réclamant leur intégration à la Fonction publique Adiac

mois, donc c'est trop. C'est pour cette raison que nous sommes ici », a-t-il expliqué.

Selon lui, ce collectif qui compte 3 800 finalistes avait été reçu, il y a de cela trois mois, par le

ministre en charge de la Fonction publique, pour faire part de ses doléances. « Malheureuse-

« De 2012 à 2021, nous avons dix promotions qui ne sont pas recrutées. Nous avons commencé les démarches depuis octobre 2021, aujourd'hui nous sommes en septembre, c'est tellement lent par rapport aux années passées où dès le mois de mars ou avril on lançait le recrutement de l'année en cours, mais nous sommes pratiquement aux derniers mois, donc c'est trop. C'est pour cette raison que nous sommes ici »

ment, jusqu'aujourd'hui nous n'avons pas une information fiable sur le mois au cours duquel on va notifier le quota de recrutement de l'année 2022. Le ministre d'Etat nous avait demandé d'être patients, mais aujourd'hui nous avons passé beaucoup de temps à la maison, nous constatons qu'il n'y a rien de bon », a-t-il déploré.

Pour ce énième sit-in, ces finalistes regrettent le manque d'attention particulière des autorités. « Depuis que nous sommes revenus, aucune autorité ne nous a appelé pour discuter avec nous, c'est pourquoi nous continuerons de manifester jusqu'à la prise en compte de nos doléances. Nous demandons respectueusement aux autorités, surtout celles qui sont concernées par les questions de recrutement des finalistes dans notre pays de lancer le recrutement 2022 puisque nous attendions la fin de publication des textes d'intégration au titre de l'année 2021, nous sommes en 2022 », a lancé le vice-président du Collectif des finalistes de l'ENMA.

Notons qu'à la différence de l'École normale supérieure (ENS) qui forme spécialement les enseignants, l'ENMA dispose de plusieurs filières dont le journalisme, la diplomatie, les douanes, l'administration.

Parfait Wilfried Douniama



Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés n°01

Appel d'offres régional ouvert no 119/BEAC/SG-DPMG/AORO/Bien/2022 pour la mise à niveau, en lots indépendants, des installations de climatisation des Centres de la BEAC en République Gabonaise

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale souhaite mettre à niveau les installations de climatisation de ses divers Centres en République Gabonaise. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission. L'appel d'offres est subdivisé en lots comme suit.

- lot 1 « Port Gentil » ;
- lot 2 « Franceville » ;
- lot 3 « Oyem ».

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation - CGAM, 14ème étage, porte 1412
736 : Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
60 40 23 222 (+237) ; 30 40 23 222 (+237) : postes 5452, 5431, 5412 ou 5403
29 33 23 222 (+237) :
@ : cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cinq cent mille (500 000) francs

CFA. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris.

Les entreprises, s'étant acquittées des frais de soumission, sont autorisées à effectuer la visite de site. Elles devront en faire la demande, par écrit, à l'adresse suivante cgam.scx@beac.int.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) FCFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 10 novembre 2022 à 12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15ème étage, porte 15.01
736 : Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en deux phases. Les plis administratifs et techniques, le jeudi 10 novembre 2022 à 13 heures aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les plis financiers à une date qui sera communiquée ultérieurement. Les séances d'ouverture se tiendront par visioconférence en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Yaoundé, le

Le Président de la Commission,

Sélection régionale ouverte no 103/BEAC/SG-DPMG/SRO/Ser/2022

pour la réalisation des études géotechniques sur le site de la future agence de la BEAC à Amdjarass - République du Tchad

En vue de la construction d'une agence, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale souhaite recruter une entreprise spécialisée pour la réalisation des études géotechniques sur son site à Amdjarass. A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les entreprises qualifiées remplissant les conditions requises, à soumettre leur proposition.

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment la sélection sur la base du coût de la proposition.

Les Prestataires intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter le dossier de sélection rédigé en français, à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, Direction Générale de l'exploitation, CGAM,
14ème étage, Porte 14.12
736 : Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - CAMEROUN
60 40 23 222 (+237) ; 30 40 23 222 (+237) : Postes 5452, 5431, 5412 ou 5403
29 33 23 222 (+237) :
@ : cgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cin-

quante mille (50 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC, à l'exception du Bureau de Paris.

Seules les entreprises s'étant acquittées des frais de soumission sont autorisées à solliciter une visite de site. Elles devront en faire la demande, par écrit, à l'adresse suivante cgam.scx@beac.int

Les soumissions conformes au règlement particulier de la sélection devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 20 octobre 2022 à 12 heures précises (heure de Yaoundé).

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, Bureau d'Ordre, 15ème étage, porte 15.01
736 : Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - CAMEROUN

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en deux phases. Les plis administratifs et techniques seront ouverts le jeudi 20 octobre 2022 à 13 heures aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les plis financiers seront ouverts pour les propositions jugées conformes, à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Yaoundé, le

Le Président de la Commission,

DROITS HUMAINS

Les agents de la force publique à l'étude de la procédure pénale

Un atelier organisé par l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) s'est ouvert, le 22 septembre, à Brazzaville. Gendarmes, policiers, agents de l'administration pénitentiaire et juristes y échangent sur les fondamentaux au cœur de la procédure pénale ainsi que les droits des personnes en arrestation.

L'OCDH contribue au renforcement des capacités des agents de la police, de la gendarmerie et de l'administration pénitentiaire sur les droits humains et la procédure pénale. « Pendant deux jours, les participants vont plancher, entre autres, sur la procédure pénale, notamment l'interpellation, l'arrestation, la garde à vue, la détention provisoire... », a expliqué le directeur exécutif de l'OCDH, Franck Chardin Aubin Tchibinda.

Les thèmes qui seront développés au cours de l'atelier concernent les modalités d'arrestation, les droits de la personne arrêtée, le mandat d'arrêt, le mandat de dépôt, la répartition des compétences entre les officiers de



Les agents de la Force publique en formation/Adiac

la police judiciaire, le ministère public... Selon le directeur exécutif de l'OCDH, un

accent particulier sera également mis sur la question relative à la torture, au traite-

ment dégradant dans l'intérêt de contribuer à lutter contre de telles pratiques.

La rencontre va ainsi permettre de renforcer la collaboration entre les acteurs de la justice, les agents de la Force publique et les organisations de la société civile. Il convient de rappeler que Brazzaville n'est pas la première localité qui bénéficie de cet atelier qu'organise l'OCDH. Il avait déjà eu lieu à Madingou, dans le département de la Bouenza; à Ouesso dans la Sangha, tout comme à Pointe-Noire. Les participants devraient donc s'approprier les enseignements de ces ateliers pour les traduire dans les faits lors de l'exécution de leurs différentes missions dans le respect des droits humains et de la procédure pénale.

Rominique Makaya

GÉOLOCALISATION

L'ARPCE met en place un système d'adressage postal

L'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) a lancé, le 22 septembre, à Brazzaville un projet dénommé « Système d'adressage de qualité ». Il vise la géolocalisation numérique des adresses, la constitution d'une base de données fiable et sécurisée en vue d'améliorer les conditions de distribution des envois postaux dans les grandes agglomérations.



Léon Juste Ibombo (au centre) lors du lancement du projet/Adiac

L'adressage postal est un ensemble de techniques permettant l'inscription de l'indication complète et structurée sur un objet postal en vue de garantir l'identification de son destinataire et la localisation de son point de remise.

Le projet est mené par l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques et vise, entre

autres, à créer une base de données d'adresses numériques dans les grandes villes congolaises afin de permettre

de géo-localiser les quartiers, les zones et les adresses à partir d'un système électronique.

« La relance du projet d'adres-

sage de qualité est une réponse aux exigences de l'union postale universelle : un citoyen, une adresse, de l'Union africaine pour soutenir le développement du commerce électronique et intra africain. Le projet permet d'améliorer les conditions de distribution des envois postaux par la création d'une base de données d'adressage numérique fiable et sécurisé », a souligné le ministre en charge des Postes et Télécommunications, Léon Juste Ibombo.

La mise en œuvre de ce projet, a souligné le directeur général de l'ARPCE, Louis Marc Sakala, permettra de résoudre quelques difficultés techniques. Il s'agit, entre autres, de l'absence d'un système d'adressage généralisé,

du manque d'un code postal, de l'inexistence d'une base de données numérisée ainsi que du besoin de faciliter la localisation des individus.

« La mise en place d'un système d'adressage de qualité constitue un levier d'attractivité à travers l'ensemble des services socio-économiques. Le projet vise à réformer les conditions de distribution des envois postaux aux niveaux national et international. Il a aussi pour but de bien assurer les services publics et privés, de faciliter le déplacement des personnes et de leurs biens, mais aussi de promouvoir le développement socio-économique du Congo grâce à une cartographie numérique des adresses », a indiqué Louis Marc Sakala.

Le projet qui s'inscrit dans la recommandation de l'Union postale universelle à travers la dynamique « Un citoyen, une adresse », a été lancé en présence de plusieurs responsables civiles et militaires

Firmin Oyé

« La relance du projet d'adressage de qualité est une réponse aux exigences de l'union postale universelle : un citoyen, une adresse, de l'Union africaine pour soutenir le développement du commerce électronique et intra africain. Le projet permet d'améliorer les conditions de distribution des envois postaux par la création d'une base de données d'adressage numérique fiable et sécurisé »,

APPEL A CANDIDATURE

Renouvellement de la composition du CCN-Congo
Société civile

Toutes les Associations, ONG, plate-forme, réseaux et organisations des femmes impliquées dans la lutte contre le VIH/Sida, le paludisme et la tuberculose et intéressées à faire partie du CCN-Congo sont invitées à répondre à l'appel à candidature lancé par le CCN-Congo.

La documentation relative à cet appel à candidature doit être retirée à partir du : vendredi 23 septembre 2022 au siège du Secrétariat du CCN-Congo.

Sise 132 Avenue Marechal Lyautey, en face du CHU de Brazzaville.

B.P.909

Tel : Bureau : +242053448661/066274229/
066869929

Email : ccm.congo@yahoo.com

NB : Les dossiers de candidature doivent être déposés au CCN au plus tard le lundi 03 octobre 2022 à 16 heures précises.



QUE SAIS JE ? FORMATION EN FISCALITE DES ENTREPRISES ET GESTION DES CONTRÔLES FISCAUX

Face à l'augmentation des contrôles fiscaux et aux multiples modifications fiscales introduites par les lois de finances, investisseurs, dirigeants, DAF, comptables, il est fondamental de maîtriser les outils nécessaires à une meilleure gestion fiscale de votre entreprise et de votre business.

Le cabinet **BWA CONSULTING CORPORATION**, spécialisé en droit des affaires, fiscalité et financement, organisera le vendredi 30 septembre une formation en fiscalité et en gestion des contrôles fiscaux selon les thèmes ci-après :

1ère partie : 10h-13h

-Les impôts et les obligations fiscales auxquels je suis assujéti en tant qu'entreprise en République du Congo ;

-Du résultat comptable au résultat fiscal (produits et charges imposables, impôt sur les sociétés, TSS, acomptes...);

-Le casse-tête de la TVA (quel que soit le secteur d'activité) ;

-Les impôts et taxes sur les salaires ;

-Attention aux retenues à la source à appliquer sur les sommes que vous versez à certains prestataires ;

-Maîtriser les droits d'enregistrement, la patente, les contributions foncières que vous devez payer.

-Prix de transferts : bon à savoir.

Cocktail : 13h00

2nde partie : 14h-16h

-La gestion des contrôles fiscaux ;

-Séance de consultations orales sur vos problématiques ;

Présentation des possibilités de financement pour les entreprises et institutions.

Principaux intervenants :

-Le prince **MALONGA MAKOUTA**, Associé Principal, Conseil fiscal agréé CEMAC

-**Jerome Davy Maniongui**, Conseil fiscal agréé CEMAC

Lieu : Hôtel Radisson Blu M'Bamou Palace, Avenue Amilcar Cabral, centre-ville, Brazzaville, République du Congo.

Prix : 50.000 FCFA/personne avant le 26 septembre ;

75.000 FCFA/personne après le 26 septembre

Modes de paiement : chèque ou espèces (centre d'affaires de l'hôtel Radisson Blu, Office 7).

Contacts :

Mobile : 06 689 99 16 / 04 002 32 18 eMail : ulrich.maba@bwakaconsulting.fr

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

Boulevard Denis SASSOU
NGUESSO

B.P : 182
Tél : 22 281 00 93
Email : cnss.bzv@laposte.net
N° :BZV
V/Réf :
N/Réf : DG/EO/LO

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Congo-Brazzaville informe tous les retraités et rentiers de ladite Caisse résidant en Europe, qu'un contrôle physique des bénéficiaires des pensions et rentes est organisé du **27 septembre au 26 octobre 2022 dans les locaux de l'Ambassade du Congo à Paris, en France et dans tout autre lieu qui sera communiqué ultérieurement.**

En vue de leur recensement, ils doivent se munir des documents ci-après :

1. la lettre de notification de la pension et/ou de la rente ;
2. la photocopie de l'acte de naissance ;
3. la photocopie de l'acte de mariage ;
4. le relevé d'identité bancaire (RIB) ;
5. une photo format identité récente ;
6. une photocopie de la CNI ou du passeport en cours de validité.

Fait à Brazzaville, le 19 SEPT 2022

Le Directeur Général

Evariste ONDONGO



CIHC 5

5^{ème} CONFÉRENCE INTERNATIONALE ET EXPOSITION
SUR LES HYDROCARBURES AU CONGO
WWW.OILGASCONGO.COM

DU 30 NOVEMBRE AU 02 DÉCEMBRE 2022

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU CONGO: OPPORTUNITÉS ET DÉFIS

S.OUS L'EGIDE DE :

S.E.M. DENIS SASSOU N'GUESSO
Président de la République du Congo
Chef de l'Etat

MINISTRE DES HYDROCARBURES
RÉPUBLIQUE DU CONGO

ANATOLE COLLINET MAKOSSO
Premier Ministre, Chef du gouvernement
République du Congo

BRUNO JEAN RICHARD ITOUA
Ministre des Hydrocarbures
République du Congo

**CENTRE INTERNATIONAL
DE CONFÉRENCE DE KINTÉLÉ
BRAZZAVILLE, RÉPUBLIQUE DU CONGO**

**PARTICIPEZ AU PLUS GRAND ET PLUS ANCIEN ÉVÉNEMENT
PÉTROLIER ET GAZIER D'AFRIQUE CENTRALE**

#CIHC

ORGANISÉE PAR :
MINISTÈRE DES HYDROCARBURES,
RÉPUBLIQUE DU CONGO

EN PARTENARIAT AVEC :
AMETrade

ETHIOPIE

Addis-Abeba et les rebelles tigréens parviendront-ils à mener des négociations de paix ?

Dans la perspective des pourparlers de paix destinés à mettre fin à près de deux ans de conflit armé dans le nord du pays, les autorités rebelles du Tigré se sont déclarées prêtes à participer à des discussions dirigées par l'Union africaine (UA). Cependant, le gouvernement éthiopien qui n'a pas répondu publiquement à cette ouverture s'est contenté de dire qu'il restait « engagé » dans ce processus. Reste à savoir si les belligérants dans la crise éthiopienne vont parvenir à s'asseoir sur la même table pour régler le différend qui les oppose.

La décision des rebelles tigréens de dialoguer avec le pouvoir est intervenue au moment où les efforts diplomatiques se multiplient pour trouver une solution pacifique au conflit, soit après que la reprise des combats le mois dernier a brisé une trêve établie en mars dernier. Le gouvernement éthiopien insistait depuis longtemps sur le fait que tout processus de paix devait être négocié sous l'égide de l'UA, dont le siège est à Addis-Abeba, la capitale éthiopienne.

Réagissant à l'annonce faite par les rebelles de participer à des négociations, sous les auspices de l'organisation panafricaine, une option qu'ils avaient jusqu'alors rejetée, le gouvernement fédéral, par la voix du vice-Premier ministre éthiopien et ministre des Affaires étrangères, Demeke Mekonnen, s'en est félicité tout en espérant que « l'Union européenne soutiendra les efforts visant à mettre pacifiquement un terme au conflit ».

L'engagement pris par les deux parties a été salué par l'organisation panafricaine comme une « opportunité unique ». Hors d'Afrique, la communauté internationale a, dans la foulée, exhorté les belligérants à saisir cette « opportunité » de paix. Fort malheureusement, l'inquiétude des observateurs est « grandissante au sujet des combats » qui persistent dans le nord de l'Éthiopie. « Nous sommes de plus en plus préoccupés par l'activité militaire croissante dans le nord de l'Éthiopie. Nous condamnons fermement la reprise des hostilités », a déclaré, par exemple, le porte-parole du département d'État américain, Ned Price. « Ces actions ne sont pas alignées avec la volonté affichée du gouvernement éthiopien et des autorités régionales tigréennes » rebelles de mener des pourparlers de paix, a-t-il fait remarquer.

Les mouvements de troupes érythréennes enflamment la situation

Les combats se poursuivent, alors que l'émissaire américain dans la Corne de l'Afrique, Mike Hammer, qui s'est rendu dans la région pendant deux semaines et s'est entretenu avec le gouvernement éthiopien, les rebelles tigréens ainsi qu'avec les diplomates des Nations unies et de l'UA, a appelé à « une cessation immédiate des offensives militaires et à la poursuite des négociations » de paix engagées à travers l'UA. Mike Hammer pense que la « présence de troupes érythréennes » au Tigré « enflamme une situation déjà tragique » dans cette région du nord de l'Éthiopie en guerre depuis près de deux ans. « Nous avons suivi des mouvements de troupes érythréennes de l'autre côté de la frontière (au Tigré, ndlr) » et « nous les condamnons », a-t-il déclaré.

Les derniers pilonnages se sont soldés par la mort de plusieurs personnes dans des frappes aériennes sur la capitale de la région dissidente du Tigré, selon des médecins. Une information qui a été donnée après que les autorités rebelles ont ouvert la porte à des négociations de paix avec le gouvernement éthiopien. Quant au nombre réel de morts de cette guerre qui ravage le nord de l'Éthiopie depuis près de deux ans, il est toujours inconnu. Les rebelles tigréens du Front de libération du peuple du Tigré accusent « les forces éthiopiennes et leurs alliés érythréens » d'avoir mené ces bombardements, estimant que « le régime d'Abiy Ahmed continue de s'opposer à toute solution pacifique à travers des démonstrations de force et des raids aériens » meurtriers.

La crise actuelle risque de prendre de l'ampleur puisque les autorités érythréennes ont

décrété une mobilisation de leurs forces armées en réponse à la reprise des combats dans le nord de l'Éthiopie, selon les services diplomatiques britanniques et canadiens. Les gouvernements canadien et britannique ont, en effet, dans des conseils aux voyageurs rendus publics la semaine dernière, averti leurs ressortissants en Érythrée de limiter leurs déplacements suite à l'appel à la mobilisation. « Les autorités locales ont lancé un appel général à la mobilisation des forces armées en réponse au conflit dans le nord de l'Éthiopie », a déclaré le gouvernement canadien, précisant que des « mesures de sécurité supplémentaires pourraient être imposées à court terme dans tout le pays ». Quant à l'avis britannique, il révèle que l'annonce érythréenne appelle le peuple à « faire preuve d'une vigilance accrue à l'heure actuelle ».

Nestor N'Gampoula

MARCHÉ FINANCIER

Brazzaville accueille la « Journée de l'émetteur »

La Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf) a organisé, le 20 septembre à Brazzaville, la Journée de l'émetteur ayant permis aux acteurs économiques d'échanger sur l'introduction de la bourse, ses opportunités ainsi que du retour en expérience de cette dernière.

La Journée de l'émetteur est un outil de promotion et de plaidoyer-lobbying initié par la Cosumaf pour inciter les acteurs du marché que sont la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC), l'Association des sociétés de bourse, ainsi que la Banque des États de l'Afrique centrale à travailler à la matérialisation de ces entrées en bourse, et plus largement l'attractivité de la place financière vis-à-vis des émetteurs de titres. Selon le ministre Rigobert Roger Andely, l'organisation de cet événement à Brazzaville permet non seulement d'améliorer l'éducation financière de la communauté économique

cier ainsi que ceux des sociétés potentiellement émettrices composant le tissu économique du Congo et les investisseurs, ladite journée s'est articulée autour de trois thématiques, à savoir l'introduction de la bourse et la cession des participations de l'Etat du Congo ; la préparation à une introduction en bourse ou à une émission obligataire pour une entreprise publique ou privée dans le contexte de l'Afrique centrale ainsi que le retour d'expérience d'une introduction en bourse sur le marché financier.

« L'objectif de la rencontre de ce jour est de présenter aux agents économiques du Congo, en



financier de la Cémac », a indiqué le ministre des Finances, Rigobert Roger Andely.

A en croire ses propos, « le Congo entend, dans les années à venir, intervenir comme un émetteur récurrent du marché financier régional, et profiter des possibilités de diversification qu'offre ce marché en termes de sources de financement. Il est acquis qu'investir dans le marché financier de l'Afrique centrale constitue une opportunité certaine pour le Congo ».

Le ministre a, par la même occasion, formulé le vœu de voir se concrétiser les démarches entreprises dans le sens de la dynamisation du marché financier de l'Afrique centrale, et de saisir l'opportunité ainsi offerte au Congo de jouer sa partition dans l'effort de développement du marché financier, pour la croissance et le rayonnement économique en zone Cémac et aussi encourager l'actionnariat populaire afin de permettre aux Congolais d'être propriétaires des entreprises opérant sur leur territoire.

Dans son mot de circonstance, l'ambassadeur Nagoum Yamassoum, président de la Cosumaf, a fait savoir que le choix de Brazzaville pour l'organisation de cette nouvelle rencontre s'inscrit dans la volonté de la Cosumaf d'accompagner la politique du gouvernement congolais visant

à dynamiser le marché financier régional. D'après lui, la Journée de l'émetteur, comme celle de l'investisseur, est placée au cœur de la stratégie de la Cosumaf. Stratégie qui consiste à accompagner le développement du marché financier et de promouvoir les instruments financiers mis en place sur ce marché financier de la Cémac.

« L'objectif de cette rencontre est d'informer autant que faire se peut les autorités du Congo, le public, les sociétés publiques et privées du Congo, de l'existence des ressources qu'offre le marché financier de la Cémac, en termes d'opportunité de financement », a déclaré le président de la Cosumaf, l'ambassadeur Nagoum Yamassoum.

Et d'ajouter : « Nos objectifs ce matin sont d'impulser les efforts régionaux tendant à, entre autres, diversifier les sources de financement des économies de la Cémac ; renforcer l'intégration financière de la zone ; mobiliser l'épargne longue et optimiser l'allocation des ressources ; améliorer la gouvernance et la transparence dans la gestion des entreprises et enfin accroître les moyens de financement des Etats et des entreprises ».



et financière du Congo, mais également, offre l'occasion d'envisager à nouveau ce que le marché peut apporter au Congo et ce que le Congo, pour sa part, peut apporter au marché financier de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac).

Réunissant régulateurs, acteurs centraux, intermédiaires du marché financier, représentants des sociétés ayant déjà émis sur le marché finan-

général, les enjeux et intérêts de recourir aux produits du marché financier pour la diversification de leurs sources de financement et leur développement. Ladite journée revêt pour nous un intérêt primordial en ce qu'elle permettra aux participants d'améliorer significativement la culture boursière de ces derniers et également de renforcer la coopération entre le gouvernement congolais et les intervenants du marché

Connectez votre maison à Internet jusqu'à l'illimité avec **MTN Ndako**

MTN
ndako

+ de Gigas

+ de Min d'appels



Choisissez le forfait qui vous convient

Forfaits Ndako	Coût	Vitesse	Bonus
55 GB	18 000 Fcfa	10 Mbps	-
210 GB	28 000 Fcfa	15 Mbps	1GB + 30 min*
illimité	32 000 Fcfa	20 Mbps	2GB + 60 min*
illimité +	40 000 Fcfa	50 Mbps	2GB + 120 min*

* Bonus **forfait internet et minutes d'appels offerts** sur votre **numéro mobile**

MTN Ndako, votre box Internet prête à l'utilisation **permet** de vous connecter partout où que vous soyez au Congo.

***154*5#**

MOBILITÉ +
COUVERTURE
AU PRIX FAMILLE

MTN

YANGO

YANGO EN ACCORD AVEC LE MINISTRE DES TRANSPORTS DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

Ce jeudi 15 septembre 2022, les membres de la société Yango conduit par leur PDG Monsieur Roman KARLASH, ont eu une séance de travail dans le bureau du Directeur de cabinet du Ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine Marchande. La délégation de Yango était accompagnée de l'Ambassadeur fédéral de la Russie au Congo.»

Le représentant de Yango a présenté l'organisation de l'entreprise. Au sujet de son fonctionnement au Congo, n'ayant pas de parc automobile, la société Yango travaillera avec des partenaires ou sociétés ayant des parcs automobiles dans le domaine des transports. Se basant sur trois principes dont la sécurité des passagers; le paiement des impôts de ses partenaires; ainsi la modernisation et le renouvellement du parc automobile de ses partenaires, la société Yango, mettra à la disposition de ses partenaires son logiciel aux technologies intelligentes pour la cartographie, le routage, la navigation, et son système de distribution des commandes.

Le Directeur de Cabinet du Ministre des Transports, prenant la parole, a fait lecture du courrier que le Ministère des Transports avait adressé au Premier Ministre sur le « développement de la plateforme Yango en République du Congo ». Source encourageante de la diversité économique dans notre pays qui nécessite aucune opposition de la part du Ministère des Transports. Cependant, un encadrement et un accompagnement lui seront nécessaires sur ce nouveau contexte moderne vers le numérique en matière de transports en République du Congo.

Grande a été la satisfaction des représentants de la société Yango suite au contenu global de ce courrier. Notons que la société Yango est prête à travailler avec toutes les parties prenantes (Ministère, ARPCE) afin de changer, non seulement l'image des transports, mais aussi de moderniser cette activité au Congo. Elle est également prête à contribuer, avec son expertise, à la rédaction des textes intégrant ce nouveau système de transport urbain au Congo.




Brassaville

Tarif
50.000f

FORMATION

MAKEUP

20
sept

Trousseau offert à l'inscription

- Pinceaux
- Gloss
- Crayon
- Concealer
- Et d'autres surprises

Moment d'échange

- Maquillage de jour
- Maquillage classique
- Maquillage nude
- Maquillage soirée

Conférence de fin de formation

COMMENT LANCER SON BUSINESS A PARTIR DE RIEN

7 Jours de formation

Nos contacts :

@dnkcoiffure
 @dnkcoiffure
 +242 05 398 9216



ENERGIE ELECTRIQUE DU CONGO



POUR TOUT BESOIN LIE AU DEPANNAGE, AUX INCIDENTS ET AUX RISQUES ELECTRIQUES COMPOSEZ LE

4242

24H/24 et 7J/7

FERMETURE DE DEUX RADIOS À LOMELA

L'autorité de régulation des médias en RDC interpellée

Dans une correspondance adressée le 21 septembre au Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC), l'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) exhorte les animateurs de cette institution citoyenne à s'impliquer en vue d'obtenir la levée de la mesure de fermeture des radios «Ekitela» et «Numbampela», stations privées émettant à Lomela, à 565 km de Lusambo, chef-lieu de la province du Sankuru.

L'Olpa a relevé, dans sa correspondance, qu'il y avait lieu « de constater curieusement que la mesure de l'autorité provinciale est excessive et viole les dispositions pertinentes de la loi organique du 10 janvier 2011 portant composition, attribution et fonctionnement du CSAC ». Il en était aussi, a-t-il indiqué, des dispositions de la loi du 22 juin 1996 qui fixent les modalités d'exercice de la liberté de la presse en République démocratique du Congo (RDC) ainsi que les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits humains qui garantissent le droit d'informer et d'être informé.

Priant le bureau de l'autorité de régulation des médias de bien s'impliquer en toute urgence pour que cette mesure excessive du gouvernement provincial de Sankuru soit levée dans un délai relativement court et

sans aucune condition, l'Olpa a indiqué que les radios «Ekitela» et «Numbampela» appartiennent respectivement au sénateur Moïse Ekanga et au député national José Lumu. Elles ont, indique-t-il, reçu l'ordre de cesser leurs émissions après la réunion du gouvernement provincial du 17 septembre dernier à Lusambo, présidée par le gouverneur de la province du Sankuru, Jules Lodi.

« Selon le communiqué du 20 septembre 2022 signé par le porte-parole du gouvernement provincial de Sankuru, Pierre Shosola, toutes les radios, sans distinction, sont interdites de façon conservatoire, à émettre sur toute l'étendue du territoire de Lomela, ce, jusqu'à nouvel ordre, accusant au passage ces médias d'être à la base de la recrudescence des tensions communautaires et ethniques en se



transformant en canaux de transmission des messages violents et à connotation tribale », a expliqué l'Olpa.

Cet observatoire a souligné que ces accusations ont été rejetées par les responsables des médias incriminés. « En effet, Olpa sollicite votre implication personnelle en tant que responsable de l'institution publique chargée de la régulation des médias, en vue d'obtenir la levée de la mesure de suspension à durée indéterminée qui frappe indistinctement la radio Ekitela et la radio Numbampela, stations privées émettant à Lomela, territoire situé à 565 km de Lusambo, chef-lieu de la province du Sankuru, au centre de la RDC », peut-on lire dans cette correspondance signée par la secrétaire exécutive par intérim de l'Olpa, Chancelle Nsingi.

Lucien Dianzenza

PAIX EN RDC

Des ONG appellent au respect de l'Accord-cadre signé à Addis-Abeba

Des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits de l'homme à Kinshasa, profitant de la commémoration de la Journée internationale de la paix, ont exhorté à la consolidation de la paix et de la sécurité à travers le pays.

Dans un mémorandum du 21 septembre, des Organisations non gouvernementales (ONG) du domaine des droits de l'homme ont particulièrement fustigé la situation sécuritaire déplorable ainsi que l'instabilité perpétuelle de la population à travers le pays, notamment dans l'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Bunagana, Beni, Rutshuru, Ituri) et à Kwamouth, dans le Mai-Ndombe. « Alors que la population civile du Nord-Kivu souffre encore du passé douloureux, les organisations de la société civile œuvrant dans les droits de l'homme à Kinshasa pour la consolidation de la paix et la sécurité sont fortement préoccupées par la persistance des affrontements armés par le mouvement terroriste du M23 appuyé par le Rwanda et qui occupe jusqu'à ce jour la cité de Bunagana, avec toutes les conséquences sur la population locale », ont-elles fait savoir.

Face à cette situation sécuritaire tendue, ces organisa-

tions demandent à tous les signataires de « l'Accord cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région » signé à Addis-Abeba, le 24 février 2013, de le respecter et de le mettre en œuvre. Elles exigent le retrait des troupes rwandaises et ougandaises du territoire congolais et l'arrêt immédiat de toute forme de soutien au M23 ou toute autre implication de leurs troupes déguisées en M23. Ces organisations recommandent particulièrement au président rwandais, Paul Kagame, de se conformer aux engagements pris dans cet accord signé à Addis-Abeba, de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des autres Etats voisins; de ne pas tolérer ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés; et de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats voisins. Il est également attendu du président Kagame de privilégier les relations de bons

voisinages car, « les hommes passent mais les institutions restent » ; et de respecter la souveraineté de la RDC en retirant sans délai et dans l'immédiat ses troupes terroristes du M23 qui destabilisent non seulement l'Est mais aussi toute la population de la RDC. Au chef de l'Etat ougandais, ces organisations recommandent d'éviter la facilitation du passage de l'armée rwandaise par ses frontières pour attaquer la RDC; de respecter la protection des réfugiés, en général, et particulièrement ceux venus de Bunagana ; et de respecter les droits internationaux sur les réfugiés.

« Pour ce faire, nous condamnons avec la dernière énergie l'attaque du camp des réfugiés congolais en Ouganda, dont la majorité est constituée des habitants de Bunagana, laquelle attaque a contribué à traumatiser des personnes déjà victimes des actions terroristes de M23 à Bunagana, Beni, Rutshuru et dans l'ensemble de la province

du Nord Kivu », ont-elles indiqué.

Au Parlement congolais, il lui a été demandé de jouer son rôle de représentant de la population, de protéger et de défendre les intérêts du peuple qui est le souverain primaire qui constitue son électorat. Ces organisations ont encouragé le gouvernement à se conformer à l'article 52 de la Constitution qui stipule que « tout Congolais a droit à la paix et à la sécurité, tant sur le plan national qu'international. Aucun individu ou groupe d'individus ne peut utiliser une portion du territoire national comme base de départ d'activités subversives ou terroristes contre l'Etat congolais ou tout autre Etat ». Elles ont également salué les mesures prises jusque-là contre le Rwanda et encouragent le gouvernement à aller au-delà en vue de rétablir la paix dans cette partie du Nord-Kivu. Ces organisations demandent, par ailleurs, aux gouvernants d'avoir une connaissance pro-

fonde sur la cartographie du pays et ses habitants ; de l'histoire et la sociologie du pays ; de donner aux Forces armées du pays les moyens nécessaires pour en finir une fois pour toute avec cette énième agression, etc.

Aux Nations unies, il leur est recommandé de clarifier et d'exercer leurs rôles conformément à leur charte et les résolutions pertinentes sur la RDC. Le Conseil de sécurité est remercié pour toutes les résolutions prises pour la consolidation de la paix en RDC, la sécurité et la lutte contre les violences faites aux femmes en temps de paix et période des conflits armés ; renforcer la brigade d'intervention en appui au gouvernement congolais pour faire face à la sécurité conformément à la résolution 2098(2013) du Conseil de sécurité adoptée le 28 mars 2013. Du Conseil de sécurité des Nations unies, ces organisations disent attendre le soutien à la population de l'Est du pays qui est en détresse perpétuelle, etc.

L.D.

PRÉSIDENTIELLE DE 2023

L'Appel patriotique incite au dépôt de la candidature de Dr Denis Mukwege

Nouveau mouvement social, l'Appel patriotique a demandé un soutien pour le dépôt de la candidature du Dr Denis Mukwege à la présidence de la République, lors de l'élection de 2023.

« Appel patriotique » (AP/RDC), c'est le nom d'un nouveau mouvement social qui vient de voir le jour à Bukavu, dans la province du Sud-Kivu. Son équipe a sollicité le dépôt de la candidature du Dr Denis Mukwege lors de la prochaine élection présidentielle, se fondant sur les articles 22 et 23 de la Constitution qui disposent que toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et d'expression... Le mouvement se soucie du bien-être du peuple congolais qui croupit dans la misère indescriptible.

Coordinatrice provinciale d'AP/RDC, Delphine Namuto a présenté les objectifs fixés par ce mouvement lors de sa sortie officielle. « *S'approprier le guide pratique de structuration de notre mouvement social dénommé « Appel patriotique » et se joindre aux réflexions de certains professeurs congolais, certains compatriotes de la diaspora, certaines organisations de la société civile dans sa pluralité et autres faiseurs d'opinion qui veulent amener déjà le Prix Nobel de la paix, le Dr Denis Mukwege, à se faire présenter comme candidat à la présidence de la République*

aux échéances électorales qui pointent à l'horizon », a-t-elle déclaré.

Ainsi, l'AP/RDC vient canaliser toutes les aspirations, ambitions et sollicitations disparates de certains compatriotes engagés dans cette dynamique, sensibiliser les autres citoyennes et citoyens à adhérer massivement à sa vision pour une lutte collective d'amener le Prix Nobel de la paix à rejoindre l'assentiment du peuple congolais. Ce mouvement veut aussi les amener à adhérer massivement à son action pour organiser l'information, la formation, l'encadrement des masses populaires conformément aux lois de la République et des libertés qui en découlent, et enfin implanter des conseils, cellules et noyaux du mouvement dans tous les territoires, les villes et les villages du Sud-Kivu et assurer leur coordination.

« *Nous appelons, avec la force de la conviction qui nous mobilise, les Congolaises et Congolais en général et ceux de la province du Sud-Kivu en particulier à se joindre sans plus tarder à notre action et à l'idéal que partage avec nous le Dr Denis Mukwege, Prix Nobel de la paix, intellectuel modèle, homme*



La coordination du mouvement social Appel patriotique à Bukavu.

d'action et bâtisseur de notre mouvement », a lancé Delphine Namuto dans son allocution à la sortie officielle de l'AP/RDC. Et d'ajouter: « Nous nous joignons tous à la vision du Prix Nobel de la paix, le Dr Denis Mukwege, celle de bâtir un État de droit émergent, capable d'entraîner un développement durable et harmonieux non seulement de la RDC mais aussi de toute l'Afrique où toutes

les actions politiques, économiques et sociales sont centrées sur l'homme pour restaurer sa dignité ».

« *Nous avons foi que sous son leadership notre pays renaîtra de ses cendres et connaîtra le développement et la grandeur auxquels il est destiné dans le concert des Nations. Nous avons foi que sous son leadership notre population accèdera enfin au bien-être et recouvrera sa di-*

gnité et la paix. L'heure de l'optimisme est arrivée, l'heure de la renaissance est arrivée. Mobilisons nos forces et nos intelligences collectives pour écrire une nouvelle page de l'histoire de notre pays, qui fera la fierté de nos enfants et des générations à venir. Que Dieu bénisse notre patrie, la RDC. Que Dieu protège notre leaders, le Dr Denis Mukwege », a conclu l'AP/RDC.

Martin Engimo

RÉPONSE AUX URGENCES SANITAIRES EN RDC

Le bureau régional de l'OMS-Afrique envisage de lancer trois projets

Une mission de cadrage de cinq jours du Programme des urgences du bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Afrique, conduite par le Dr Charlotte Faty Ndiaye, représentante de l'OMS en Mauritanie, a débuté récemment en République démocratique du Congo (RDC).

La délégation a été reçue par la vice-ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, Véronique Kilumba Nkulu, qui a salué ces « initiatives phares de l'OMS pour accompagner la RDC » dans la réponse aux nombreuses urgences de santé publique et qui pourront contribuer à une baisse significative de la morbidité et de la mortalité causées par les crises sanitaires à répétition dans le pays. Ces initiatives seront soutenues par trois centres d'excellence sous-régionaux, basés notamment en Afrique de l'Ouest (Sénégal), en Afrique de l'Est (Kenya) et en Afrique australe (Afrique du Sud), avec un appui tech-

nique de l'académie de l'OMS et OpenWHO.

Pour leur mise en œuvre efficace, ces projets phares se concentreront sur les trois phases essentielles qui consistent, entre autres, à développer la structure du projet, en engageant les partenaires et en mobilisant des ressources additionnelles ; à faire démarrer ces projets dans cinq pays pilotes avant de passer à douze autres, soit dix-sept pays au total avec des critères de sélection bien définis ; et enfin tirer parti des leçons apprises et élaborer un plan de mise à l'échelle avec des objectifs fixés pour chaque année. Cette dernière phase ira de 2023 à 2026.

La première phase pilote de ce projet est constituée des pays suivants : Botswana, Mauritanie, Niger, Nigeria et Togo, tandis que les pays de la deuxième phase sont constitués du Congo, de la Namibie, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo (RDC) et du Rwanda. Enfin, la troisième phase pilote comprend les pays tels que l'Angola, l'Ethiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Sénégal, la Tanzanie et le Tchad.

A en croire le Dr Amédée Prosper Djiguimé, chargé du bureau de l'OMS en RDC, huit voitures tout terrain et plusieurs intrants dédiés aux interventions d'urgence sont d'ores et déjà sur place au

Bureau de l'OMS à Kinshasa pour soutenir ces projets.

« *Sur la base de nos discussions d'aujourd'hui, nous nous attendons, d'ici à six mois à venir, que ces initiatives fournissent le soutien dont le pays aura besoin, c'est-à-dire être équipé pour se mobiliser et répondre aux urgences de santé publique dans les vingt-quatre à quarante-huit premières heures suivant la confirmation de l'événement », a-t-il fait savoir.*

Pour sa part, le Dr Ndiaye a expliqué les efforts du bureau régional, à travers ses initiatives phares, d'assurer la sécurité sanitaire pour la population vulnérable

dans une région africaine qui enregistre chaque année une centaine des crises humanitaires. Elle a insisté sur le partage « d'expériences et des bonnes pratiques, essentielles pour un pays comme la RDC qui a déjà eu à gérer plusieurs dizaines d'épidémies et d'autres urgences humanitaires, et où il est plus que nécessaire de renforcer et de bâtir sur l'existant », afin que le gouvernement continue de jouer un rôle de leadership clé, avec un engagement de l'ensemble des partenaires de tous les secteurs, en mettant en exergue les actions clés avant, pendant et après les crises sanitaires.

Blandine Lusimana

ATELIERS « SUD ÉCRITURE

Les auteurs de films éligibles aux candidatures

Jusqu'au 31 octobre, l'appel à candidatures aux Ateliers sud écriture 2023 est ouvert au profit des scénaristes de plusieurs pays d'Afrique.

Les Ateliers sud écriture sont destinés aux auteurs de premier ou de deuxième long-métrage de fiction, originaires d'Afrique sub-saharienne, du Maghreb et du Moyen-Orient. Le Congo fait partie des pays éligibles et les cinéastes nationaux peuvent donc saisir cette opportunité. L'objectif de cette initiative est de soutenir les scénarios susceptibles d'être porteurs de films cinématographiques attractifs et qui ouvrent dans leur forme, leur thématique et leur univers des nouvelles perspectives. L'initiative vise aussi à soutenir l'émergence de cinéastes de talent originaires des pays du Sud.

Ces ateliers d'aide à la réécriture permettront à cinq candidats de travailler en profondeur sur leur script avec la participation active de tous les intervenants. Pour les organisateurs, ce programme de résidence est une opportunité à

saisir dans la mesure où les résultats des éditions précédentes sont très encourageants car près de la moitié des scénarios ont vu le jour, plusieurs ont obtenu des bourses de développement et d'autres ont été primés.

« Grâce à nos Ateliers, les porteurs de projets découvrent l'importance de l'investissement à fournir en amont, c'est-à-dire sur le scénario. En outre, l'expérience acquise est un atout pour leur carrière de cinéaste. Enfin, le brassage des nationalités et des cultures est une source d'enrichissement permanent pour tous les participants. Nous nous efforçons d'offrir les meilleures conditions de séjour, ce qui contribue à créer une atmosphère à la fois studieuse et festive, des liens d'amitié se tissent entre les participants, les membres du comité pédagogique et les



Les Ateliers sud écriture au profit des scénaristes africains/DR

scénaristes formateurs », ont fait savoir les Ateliers sud écriture sur leur site.

Pour postuler, chaque candidat est appelé à envoyer par mail, à l'adresse sudecriture@gmail.com, les documents éligibles, à savoir un scénario dialogué, une note d'intention, un synopsis et un curriculum vitae ou une biographie ; le tout en langue française, au plus tard le 31 octobre. A en croire les Ateliers sud écriture, les candidats retenus pour le programme participeront à deux sessions d'une semaine animées par un scénariste de renommée internationale, au premier semestre 2023. Entre les deux sessions, les auteurs disposent de dix semaines pour la réécriture.

Les Ateliers sud écriture sont soutenus par le Centre national du cinéma et de l'image animée, l'Organisation internationale de la francophonie, le Fonds pour la jeune création francophone et la fondation arts et culture by UIB.

Merveille Atipo

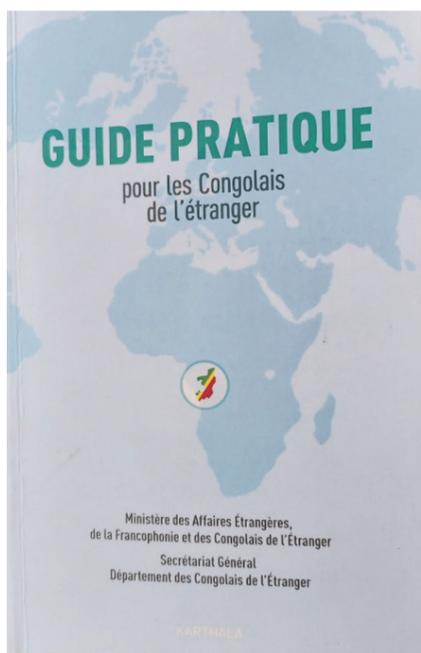
PARUTION

« Guide pratique pour les Congolais de l'étranger » en librairie

L'ouvrage de Jean Philippe Ngakosso, ancien chef du département des Congolais de l'étranger, actuel secrétaire général de la Primature, étale sur ses 133 pages les procédures congolaises d'immigration et d'émigration, les potentialités du pays, les avantages qu'il offre pour une insertion ou un investissement.

Le « Guide pratique pour les Congolais de l'étranger », disponible en librairie à Brazzaville, s'ouvre sur les dispositions générales qui éclairent la lanterne du lecteur sur la procédure permettant d'aller à l'étranger en partant du Congo : les documents de voyage, les conditions de leur obtention... La première partie, « Séjourner à l'étranger », renseigne sur les conditions d'entrée et de résidence dans les pays beaucoup fréquentés par les Congolais. La France, la Chine, les Etats-Unis, le Maroc, la Russie, la Turquie, le Bénin, l'Afrique du Sud, le Sénégal... Les droits et devoirs dans les pays d'accueil bouclent cette partie.

L'auteur évoque le rôle des missions diplomatiques et consulaires congolaises dans certains pays d'accueil à la deuxième partie de son ouvrage sous le chapitre « Etre représenté à l'étranger ». On y trouve les éléments essentiels sur les missions d'assistance administrative, de défense et de protection. La présentation des opportunités et facilités offertes aux compatriotes de l'étranger porteurs de pro-



jets. Aussi, d'autres mécanismes fonctionnels de financement et les opportunités par secteurs d'investissement.

A dire vrai, le « Guide pratique pour les Congolais de l'étranger » est une émanation du département des Congolais de l'étranger dont l'auteur, Jean Philippe Ngakosso, a été le premier animateur après sa création en 2017. Les missions dudit département visent, en effet, à faciliter l'installation des structures des

Congolais de l'étranger au Congo ; proposer les stratégies pour encourager ces derniers à s'impliquer dans le processus de développement national ; faciliter les contacts entre les Congolais de l'étranger porteurs de projets et les partenaires au développement ; veiller au respect des droits civiques et politiques des Congolais de l'étranger.

Pour Jean Philippe Ngakosso, organiser les Congolais résidant hors du territoire national afin qu'ils soient impliqués au processus de développement du pays est un vœu clairement formulé par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso. « Depuis son appel lancé en avril 2013 à Paris et réitéré en 2014 à Bruxelles, nombre de nos compatriotes sont rentrés au pays et exercent à divers niveaux de l'Etat. Ce noble objectif est aujourd'hui amplifié par le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, qui met un accent particulier sur la revalorisation des ressources humaines du Congo disséminées partout dans le monde », écrit-il en prologue.

Rominique Makaya

PRIX LES AFRIQUES

Le roman du Congolais Fann Attiki sélectionné

Le livre «Cave 72» du Congolais Fann Attiki a été sélectionné parmi les cinq autres du « Prix Les Afriques » dont le roman lauréat sera plébiscité par les membres du jury à la mi-décembre prochain.

« Prix Les Afriques », qui est à sa septième édition, distingue l'auteur (e) d'un roman mettant en exergue une réflexion sur un enjeu sociétal, idéologique, politique, culturel, économique, philosophique ou historique au sujet de l'Afrique noire ou de sa diaspora. Pour cette septième édition, le comité de direction de la Cene



littéraire, présidé par Flore Agnès Nda Zoa Meiltz et la directrice du comité de lecture, Héloïse Haden, a distingué cinq livres.

«Cave 72» de Fann Attiki paru aux éditions JC Lattès en septembre 2021, prix découvert Rfi ; «Les Aquatiques», de Osvalde Lewat (Cameroun et France), paru aux éditions Les escales en août 2021 ; «Les étoiles les plus filantes» d'Estelle-Sarah Bulle (France-Guadeloupe), paru aux éditions Liane Lévi en août 2021 ; «Les villages de Dieu», d'Emmelie Prophète (Haïti), paru aux éditions Mémoire d'encrier en août 2021 ; et «Puissions-nous vivre longtemps» d'Imbolo Mbue (Cameroun et Etats-Unis) traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Catherine Gibert- Belfond/ février 2021.

Le roman lauréat sera annoncé à la mi-décembre de cette année, après délibération des membres du jury du « Prix Les Afriques ». L'écrivain lauréat de ce prix littéraire bénéficiera d'un montant de six mille francs suisses et d'une œuvre d'art d'une valeur de deux mille cinq cents francs suisses offerte par l'artiste peintre sénégalais Momar Seck.

L'originalité de ce prix littéraire consiste en ce que l'œuvre primée est rééditée (si accord avec l'éditeur originaire) par Flore Zoa Éditions et imprimé à dix mille exemplaires qui sont offerts aux élèves et étudiants dans plusieurs pays d'Afrique noire, dont le Cameroun, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Bénin, le Togo et le Sénégal, pour être lus et le contenu discuté au cours d'événements littéraires organisés par l'association la Cene littéraire.

Bruno Okokana

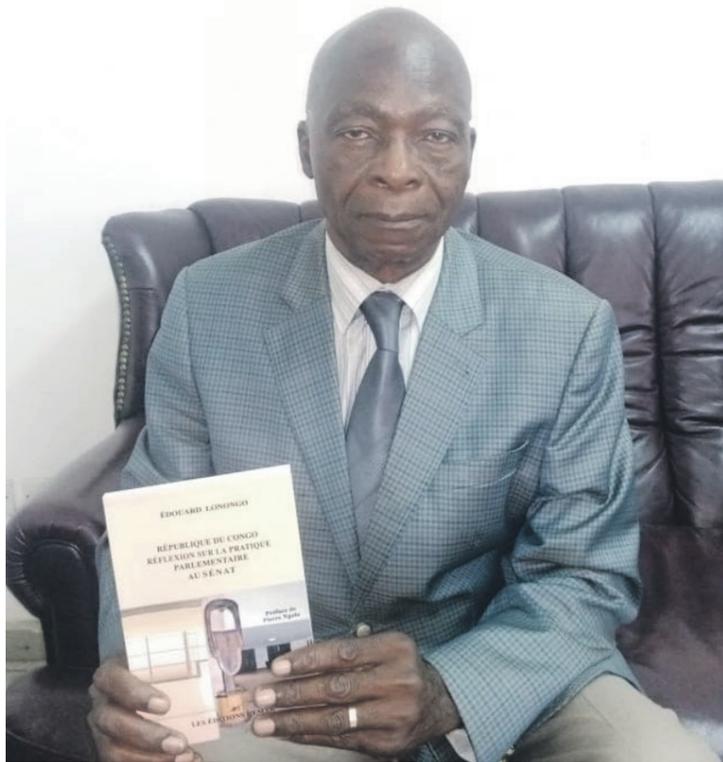
LIVRE

« République du Congo. Réflexion sur la pratique parlementaire au Sénat » d'Edouard Lonongo

Préfacé par Pierre Ngolo, président du Sénat congolais, le livre d'Edouard Lonongo, publié aux éditions Hemar, vient comme pour étancher la soif de ses compatriotes et élargir leurs horizons, de sorte à devenir des acteurs résolus dans le processus de construction d'une société plus juste et plus apaisée.

Pour permettre aux lecteurs de mieux saisir la portée du livre de 218 pages, l'auteur a choisi d'utiliser une narration simple autour du jeu de questions et réponses. Ce choix a été inspiré par les questionnements incessants de l'un de ses petits-fils qui, durant le séjour de son grand-père au Sénat, n'arrêtait de lui assaillir d'un certain nombre de questions. A partir de là, le grand-père, donc l'auteur, explique le fonctionnement de la chambre haute du Parlement. Le but de ce dialogue, et par conséquent de ce livre, est à la fois politique et didactique. Politique dans la mesure où l'auteur met à la disposition du lecteur son expérience de sénateur. Didactique parce qu'il veut faire connaître les rouages, les promesses et les limites d'une institution qui occupe une place cardinale dans la vie de la Nation.

En effet, c'est pour donner une vision quelque peu différente de la connaissance du Sénat congolais, et faire quelques suggestions en vue de l'édification harmonieuse de cette jeune institution qu'Edouard Lonongo, tout en se situant pratiquement dans la même perspective que ceux qui ont abordé le sujet avant lui, se propose dans ce livre de mener une réflexion sur la pratique parlementaire au Sénat sur une



L'écrivain Edouard Lonongo et son livre / Adiac

période de quinze ans, allant de 2002 à 2017. En d'autres termes, il fait une présentation critique de la chambre haute du Parlement congolais dans ses différentes facettes, et analyse certains aspects des relations que les membres de cette institution entretiennent entre eux et avec autrui, tout en abordant des pratiques qui, à ses yeux, ne favorisent pas son essor.

Le livre d'Edouard Lonongo est structuré en six séances, à savoir «Devenir sénateur au Congo» (Les conditions d'éligibilité, engouement à participer aux élections sénatoriales, comité national d'investiture, limitation des mandats parlementaires, la victoire aux élections sénatoriales) ; «Le sénateur au travail» (Les conditions de travail du sénateur, les collaborateurs des sénateurs,

le sénateur et la loi) ; «Le Sénat représentant des collectivités locales» (Le sénateur à l'écoute des collectivités locales, la descente des sénateurs, un exercice budgétivore, énergivore et déprimant, les conseillers locaux face au défi de la décentralisation) ; «Rivalités en politique» (Rivalités entre candidats, nécessité d'entrer en politique, les gardiens du temple, rivalité entre députés et sénateurs) ; «La présence féminine au Sénat» ; et Organisation et fonctionnement du Sénat (Le bureau du Sénat, les commissions permanentes, les groupes parlementaires, le secrétariat général).

Préfaçant ce livre, Pierre Ngolo a rappelé que l'instauration du Sénat en République du Congo, après la transition post Conférence nationale souveraine, a mis fin au règne d'un Parlement monocaméral auquel le peuple congolais était habitué. L'innovation ainsi opérée traduisait une volonté affirmée pour plus de démocratie, sur la route conduisant à un Etat de droit véritable. Aujourd'hui, une trentaine d'années après cette décision historique, une question se pose, celle portant sur l'évaluation de la compréhension qu'ont les Congolais de la chambre haute de leur Parlement.

Pour le préfacier, dans un monde où nombre de compatriotes s'in-

terrogent sur la raison d'être de certaines institutions, l'auteur de ce livre emporte l'adhésion du lecteur par une démarche pédagogique qui rend sa réflexion plus crédible et attachante. Cet ouvrage vient comme pour étancher la soif des compatriotes et élargir leurs horizons, de sorte à devenir des acteurs résolus dans le processus de construction d'une société plus juste et plus apaisée. « J'ai la conviction qu'il servira de catalyseur à un plus grand nombre de parlementaires qui, à leur tour, pourraient conduire des réflexions enrichissantes, tirées de leurs différentes expériences, afin que se renforce le prestige du Parlement, et que vive à jamais la République du Congo », écrit le préfacier Pierre Ngolo, président du Sénat congolais.

Né à Bohoulou, dans le district de Mossaka, en République du Congo, Edouard Lonongo est un ancien sénateur. Il a assumé ses fonctions dans la chambre haute pendant plusieurs mandats. Diplômé des universités de Lancaster en Grande-Bretagne et de Dijon en France, il est docteur en littérature et civilisation américaines de l'Université Marien-Ngouabi, maître-assistant du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur...

Bruno Okokana

DIASPORA

«Kymani Mag», un magazine en ligne pour Afro-descendantes

Peu avant la date anniversaire de la création du magazine en ligne «Kymani», en octobre 2019, l'équipe de rédaction se réjouit à l'idée que ce dernier constitue désormais, auprès des adolescentes afro-descendantes, l'une de leurs sources d'information.

Pour cette offre numérique, l'idée pour les fondateurs était de véhiculer auprès des adolescentes afro-descendantes des valeurs telles que l'acceptation de soi, la confiance en soi, la fierté de ses origines, le respect, la tolérance, le dialogue avec les parents.

Il s'agissait également de leur permettre de s'informer et de leur apporter des réponses sur leurs centres d'intérêt, tout en restant dans un lexique qui leur soit approprié. De ce fait, les accompagner aux cotés des parents dans leur construction pas à pas afin d'en faire des jeunes femmes en toute visibilité se-reines et épanouies.



Le visuel «Kymani Magazine» en ligne

Dans le magazine trimestriel, les articles traitent des spécificités naturelles qui sont

leurs. Ainsi, il peut être question de la couleur de peau, de la texture des che-

veux qui nécessitent d'avoir de bons conseils adaptés en termes de cosmétiques, ou

de la place des jeunes artistes et des divers talents de la communauté afro à mettre en lumière dans la presse.

Depuis le mois de mars dernier, un numéro spécial «Congo» fait la part belle aux jeunes Congolaises.

En guise de rappel, notons que le 19 décembre 2011, l'Assemblée générale des Nations unies, dans sa résolution 66/170, avait déclaré que le 11 octobre serait dorénavant la «Journée internationale de la fille», afin de reconnaître les droits des filles et les obstacles particuliers auxquels elles se heurtent de par le monde.

Marie Alfred Ngoma

PUBLIREPORTAGE

Le Congo veut préserver sa ressource halieutique

Le lancement des opérations de patrouilles relatives au suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche maritime dans les eaux sous juridiction congolaise ont eu le 9 septembre, au Port autonome de Pointe-Noire, en présence de Pascal Robin Ongoka, directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, et des responsables des administrations concernées. Une activité précédée de la sensibilisation des représentants des administrations impliquées dans l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales de Pointe-Noire et du Kouilou ainsi que des différents acteurs privés du secteur de la pêche desdits départements.

L'activité qui bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, à travers l'Agence française de développement (AFD), s'inscrit dans le cadre du projet d'amélioration des conditions d'exercice de la pêche maritime et de la durabilité de sa gestion au Congo. Ce, conformément à l'accord technique conclu le 1er avril 2022 entre le ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et le ministère de la Défense.

En effet, les opérations de patrouilles ont pour objectif essentiel de lutter contre le pillage multiforme des ressources halieutiques et de dissuader les différents auteurs de ces actes illicites. « Cette date du 9 septembre sera ainsi gravée dans l'histoire du secteur de la pêche du Congo car elle marque un changement de paradigme dans le suivi, contrôle et surveillance des pêches. Désormais donc, les navires de pêche industrielle et les embarcations de pêche artisanale devront s'habituer à être stoppés par les patrouilleurs de la marine nationale aux fins d'être contrôlés par les inspecteurs des pêches, selon les standards internationaux en la matière », a dit Babacar Ba, expert technique international. « A mes jeunes collègues inspec-



Le Diracb du ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche lançant les opérations de patrouilles/Adiac

teurs des pêches, à partir d'aujourd'hui, vous êtes appelés à exercer des pouvoirs conférés par la loi 2-2000, du 11er février 2000, portant organisation de la pêche maritime en République du Congo et ses textes d'application tout en rappelant que l'exercice desdits pouvoirs doit respecter les limites des textes qui les prescrivent, que l'inspecteur des pêches doit être juste, honnête et impartial », a-t-il ajouté.

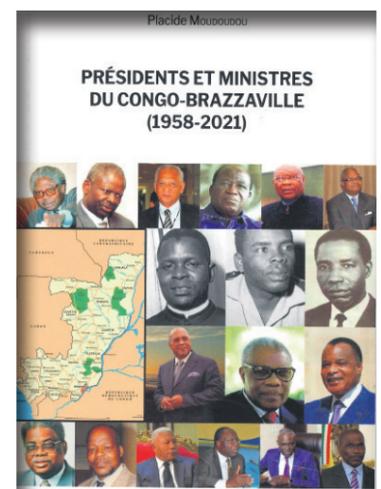
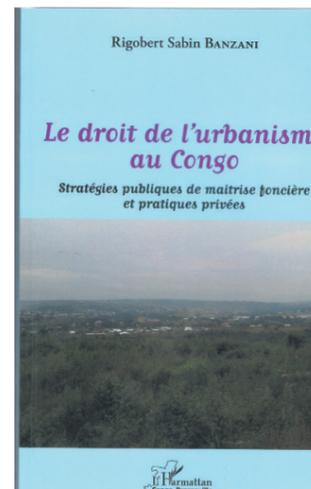
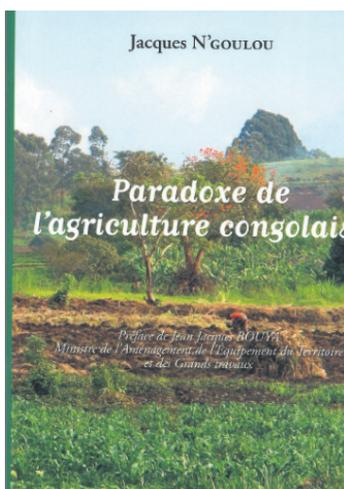
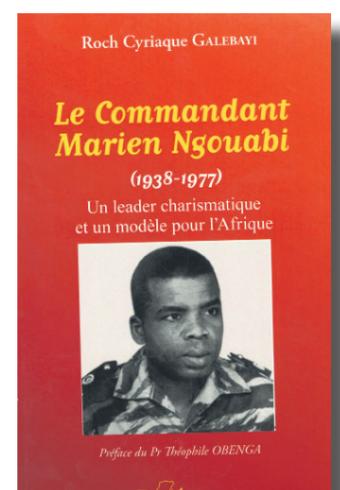
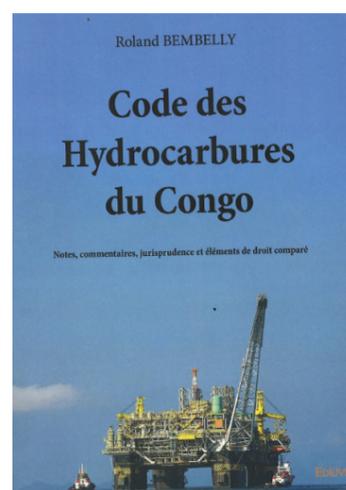
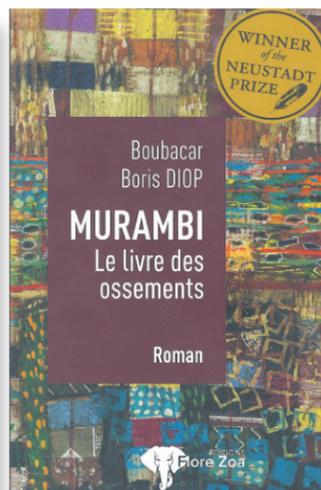
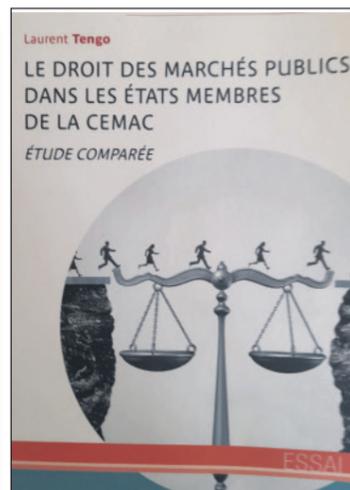
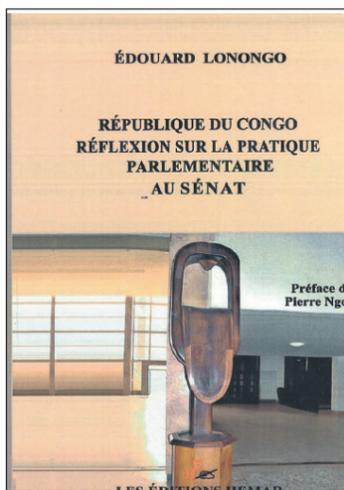
En se réjouissant de cette opération, Jean-Charles Ondonda, secrétaire général du département de Pointe-Noire, au nom du préfet, a souhaité que le renforcement de ces mesures puisse permettre de retrouver un mode d'exploitation durable de nos ressources halieutiques et mettre fin, de façon définitive, au spectacle désolant auquel on assiste sur nos eaux avec cette pêche illicite, non réglementée.

Avant le lancement des patrouilles en mer, le directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a rappelé, lors de la séance de sensibilisation organisée à l'endroit des acteurs concernés par la question, leur sens de responsabilité car le gouvernement veut mettre fin définitivement à cette pêche illicite non déclarée et non réglementée, puisque ces patrouilles conjointes symbolisent l'ambition du Congo de donner une dimension particulière à son action en mer et d'intensifier la lutte contre la criminalité pour ainsi mettre fin à

toutes les activités de pêche illicite et gérer rationnellement et durablement ses ressources halieutiques.

Le contre-amiral, chef d'état-major de la marine nationale, René Nganongo, la consule générale de France à Pointe-Noire, les secrétaires généraux des départements de Pointe-Noire et du Kouilou ont également pris part à l'activité.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS EN VENTE



EN MARGE DE LA 77^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

Rencontre tripartite Tshisekedi, Macron et Kagame à New York

A l'initiative du président de la République française, Emmanuel Macron, les présidents de la République démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, et de la République du Rwanda, Paul Kagame, se sont entretenus le 21 septembre à New York, aux Etats-Unis.

Les trois chefs d'État ont marqué leur préoccupation face à la recrudescence des violences dans l'est de la République démocratique du Congo et leur résolution à apporter une réponse régionale et coordonnée à la menace portée par les groupes armés terroristes dans la région.

Afin de réunir les conditions d'un dialogue franc et constructif, nécessaire à la relance de la coopération entre les pays de la région et conformément au processus de Luanda, ils ont convenu d'agir de concert pour obtenir le plus vite le retrait du M23 de toutes les localités occupées et le retour des déplacés de guerre de ces localités à leur domicile, avec l'appui des Nations unies et de leurs partenaires de l'Union africaine, de la Communauté de l'Afrique de l'est et de la Conférence sur la région des Grands Lacs. Ils ont également convenu



Paul Kagame, Emmanuel Macron et Félix Tshisekedi à New York/DR

d'intensifier durablement leur coopération pour lutter contre l'impunité et mettre un terme à l'action des groupes armés dans la région des

Grands Lacs, dont les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda. Ces efforts s'inscriront dans le cadre des initiatives régionales de paix

existantes, notamment le processus de Nairobi.

Lors de cette rencontre, il n'y a eu aucune poignée de main entre Tshisekedi et Kagame.

Cela reflète, côté congolais, la détermination du chef de l'État à ne pas verser dans la complaisance, surtout après ses propos, sans ambages, envers le Rwanda, dans son discours à la tribune des Nations unies. Cependant, la République démocratique du Congo, par son président, a toujours affirmé être ouverte au dialogue, mais franc et sincère. Voilà l'exigence et elle dénoncera toujours la duplicité de ses voisins si c'est le cas. Le chef de l'Etat congolais a demandé à la communauté internationale de prendre ses responsabilités en ayant une analyse claire et réelle de la situation. Pour ce faire, connaître qui a agressé qui ! Voilà pourquoi dans son discours, Félix Tshisekedi a demandé la distribution immédiate du rapport des experts des Nations unies sur la situation sécuritaire à l'est du pays.

Alain Diasso

BARRAGES LIGUE 1

Rien n'est joué entre JSP et Patronage

Le match aller des barrages opposant, le 21 septembre au stade Alphonse-Massamba-Débat, la Jeunesse sportive de Poto-Poto (JSP) à Patronage Sainte-Anne s'est soldé sur un score vierge qui n'arrange aucune formation.

Le suspense reste entier entre le deuxième de la Ligue 2 et la treize équipe de la Ligue 1. La manche décisive prévue pour le 24 septembre sur les mêmes installations s'annonce très déterminante pour les deux équipes ayant la même ambition : la montée pour la JSP et se maintenir en Ligue 1 pour Patronage Sainte-Anne.

L'équipe de Patronage, ayant véritablement manqué de rythme, a eu chaud mais est parvenue toutefois à tenir un résultat qui laisse entretenir de l'espoir. « La JSP était en pleine compétition alors que nous nous sommes reposés pendant plus de trois mois. Cela n'a pas été facile mais les joueurs ont tenu. J'espère que le match retour sera différent. On avait un objectif de ne pas encaisser. Comme on a réussi à le faire, nous allons travailler pour battre cette équipe lors de la manche retour. Cette fois-ci, nous viendrons pour la victoire », a assuré Dramane Coulibaly, l'entraîneur de Patronage Sainte-Anne.

La déception est grande pour la JSP qui n'a pas pu profiter de sa fraîcheur physique entretenue par les récentes rencontres des play-offs pour faire le premier pas vers la montée. « JSP a



JSP et Patronage se neutralisent/Adiac

marqué un but qu'on a refusé pour hors jeu. Qu'à cela ne tienne, notre ambition reste la remontée en Ligue 1. Le premier match s'est soldé par un nul. Mais on abordera la manche retour avec la détermination de gagner, parce que nous savons bien que 0-0 est un score qui est ni favorable ni défavorable. Nous avons vu nos forces et faiblesses et nous vous promettons de faire mieux le same-

di », a indiqué Cédric Talantsi, le président de la JSP.

Depuis la relance du championnat direct, le club de Patronage Sainte-Anne s'est toujours maintenu. Il s'était retrouvé dans la même situation après la saison 2018-2019 mais avait fini par se maintenir face à Flamengo (1-1 et 4-0). Promue quant à elle en 2015, la JSP a été reléguée en Ligue 2 en 2018.

James Golden Eloué

FOOTBALL

Le championnat national direct Ligue 1 a débuté hier

La compétition pour le compte de la saison 2022-2023 a repris ses droits le 22 octobre. L'AS Otohô, championne du Congo, remettra en jeu son titre qu'elle conserve depuis 2018.

La décision de relancer le championnat Ligue 1 a été prise le 20 septembre à l'issue de la réunion tripartite entre la Fédération congolaise de football, la Ligue nationale de football et les clubs engagés.

Quatorze équipes prendront le départ. La dernière sera connue à l'issue des barrages qui mettront aux prises la Jeunesse sportive de Poto-Poto à Patronage Sainte-Anne. Les équipes concernées ont pu retirer le calendrier et le règlement de la compétition le 21 septembre, selon les clauses de la réunion. Des séminaires seront organisés avant le coup d'envoi de la compétition pour les secrétaires généraux des clubs, les entraîneurs et les officiers médias.

En attendant de connaître le quatorzième club, les équipes engagées sont AS Otohô, Diables noirs, AC Léopards de Dolisie, Interclub, Club athlétique renaissance aiglons, Jeunesse sportive de Talangaï, V Club Mokanda, Etoile du Congo, FC Kondzo, AS Cheminots, FC Nathalys, Bana nouvelle génération et AS Juk.

J.G.E.